

inaccessibles, et de ce que la répression d'un désordre devenait un instrument contre-révolutionnaire. Il ajoute que la suppression des droits féodaux avait légitimé l'insurrection, et qu'il était du devoir de la noblesse de détourner le glaive dont on menaçait des hommes poussés par la misère, ou égarés par l'ignorance. Il n'exprime aucune pitié pour les familles qui, emportées par le même orage, avec les cendres de leur berceau, n'ont jamais revu le sol natal. Il y eut indulgence pour leurs persécuteurs, car bientôt il n'y eut plus d'instruction criminelle, et la noblesse, en tout pays, signait l'abandon de ses droits féodaux.

Mais il y avait autre chose que la représaille de la misère et de l'ignorance, contre la féodalité. Je citerai un seul trait : vingt hommes armés avaient assailli pendant la nuit un château du Bugey. Le seigneur, marin ennobli par une action d'éclat, se défendit avec son jeune fils et les gens de la ferme. Une fusillade s'engagea. Plusieurs villages vinrent au secours. Les assaillants en fuite, laissèrent dans la cour du château un des leurs tué et un autre blessé. Il fut constaté que ces deux Français, étrangers à notre province, étaient comme toute leur bande, d'une classe qui ne payait d'impôt à personne.

« Le consulat de Lyon, dit M. Morin, pliant habilement, maintenait son autorité, et exploitait les émeutes pour discréditer la révolution. A la tête, M. Imbert-Colomès, premier échevin, qui commandait en l'absence de M. Tolozan, le prévôt des marchands, homme équivoque et à double face, avait pour garde d'honneur, les volontaires qui avaient protégé le Dauphiné. Ils furent odieux au peuple qui les croyait une force préparée pour un mouvement contre-révolutionnaire; il les qualifia muscadins. » Cependant M. Morin a de la peine à croire ces jeunes gens coupables; « car, dit-il, ils appartenaient à la bourgeoisie que les castes avaient opprimée. Le peuple murmurait en outre, continue M. Morin, contre la milice bourgeoise, et attendait impatiemment un décret de l'assemblée pour une organisation générale. Il ne contint pas son impatience. Le 12 août il demanda à grands cris la tête de M. Imbert-Colomès. » Les muscadins firent bonne contenance,